

SCI A.J. LOC

Société Civile Immobilière
Au capital de 230 000 euros
Siège social : 23 Avenue de la Palmyre
17570 LES MATHES

RCS LA ROCHELLE 523 085 496

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 28/12/2024

L'an deux-mille-vingt-quatre et le vingt-huit décembre à quatorze heures, les associés se sont réunis à l'adresse du siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Julien VARACHAUD, propriétaire de 575 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Amandine COUTURIER, propriétaire de 575 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Pascal VARACHAUD, propriétaire de 832 parts sociales en pleine propriété et 318 parts sociales en usufruit.

Total des parts présentes ou représentées : 2 300 parts sur les 2 300 parts sociales composant le capital social.

Monsieur Pascal VARACHAUD préside la séance en qualité de Gérant.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que cette même pièce a été communiqué aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'assemblée a été réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un co-Gérant,
- Rémunération de Gérant,
- Délégation de pouvoirs.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

  

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer comme co-gérant, Monsieur Julien VARACHAUD, associé, né le 19 novembre 1989 à SAINT-MICHEL (16), demeurant 23 Bis, Rue des Coulemelles à LA TREMBLADE (17390), et ce à compter de ce jour.

Monsieur Julien VARACHAUD, en tant que nouveau gérant, exercera ses fonctions pour une durée illimitée, conformément à l'article 13 des statuts.

Monsieur Julien VARACHAUD, nouveau gérant, déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque, ne fait obstacle à l'exercice de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Ben pour acceptation des
fonctions de gérants*


DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale fixe la rémunération de Monsieur Julien VARACHAUD à 12 000 € par an.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Le Gérant,


